



ARRETE DE CIRCULATION N° 54/2025

Vu le Code des Communes,
Vu le Code de la route,
Vu les travaux de réfection de chaussée **du N° 3 au 5 rue de l'Eglise** par la Sté EJM,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et pour la sécurité de tous.

ARRETONS

Article 1 : La circulation sera réglementée au droit des travaux du 20 au 24 octobre 2025.

Article 2 : La circulation sera restreinte et alternée par feux tricolores.

Article 3 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 4 : L'entreprise s'engage à laisser le chantier exempt de tout matériel.

Article 5 : Les usagers se conformeront aux indications données par l'entreprise société EJM, chez Sogelink, TSA 70011 69134 DARTILLY Cédex qui est chargée de prendre contact avec les riverains et de donner toutes les informations nécessaires.

Article 6 : Le Responsable de la société EJM, et la Gendarmerie de Phalempin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à : Monsieur Marseguerra, Société EJM
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Phalempin
SDIS

Fait à CHEMY, le 13 octobre 2025

Bernadette SION
Maire

